



Limoges, le 18 novembre 2008

Direction du Cabinet

VS/CR-illuminations de Noël

**Mr KERCKHOVE Stéphen**  
**Délégué Général**  
**Agir pour l'Environnement**

*2 rue du Nord*

**75018 PARIS**

Monsieur le Délégué Général,

J'ai pris connaissance avec attention de la lettre que vous m'avez adressée concernant votre campagne relative à la pollution lumineuse, en demandant à la Ville de Limoges de réduire les illuminations des fêtes de fin d'année et de vous accompagner pour sensibiliser nos concitoyens.

Il est vrai que le nombre d'illuminations a considérablement progressé ces vingt dernières années à Limoges comme dans d'autres grandes villes. Ainsi 74 sites sont aujourd'hui décorés contre une trentaine seulement dans les années 80.

Toutefois dans le cadre d'une démarche formalisée dans son Agenda 21 pour le développement durable, la Ville de Limoges a orienté ses achats vers des décors à basse consommation (LED).

A l'heure actuelle 60 % des motifs de décoration des fêtes de fin d'année à Limoges sont constitués de LED, ce qui a permis une baisse régulière de la consommation électrique de l'ordre de 10% par an en moyenne, alors que le nombre de sites continue d'augmenter.

Comme vous le constaterez sur le tableau ci-joint, nous ne consommons que 90 000 kilowattheures pour cinq semaines d'illuminations qui ne s'étendent pas de Septembre à fin Janvier mais sur cinq semaines seulement.

Pour autant, je tiens à vous signaler que la dépense énergétique pour les illuminations de Noël est sans commune mesure avec l'éclairage public qui, sur l'année 2007, a représenté à Limoges une consommation de plus de 15,6 millions de kWh. Mais là encore, conformément à notre Agenda 21, la mise en place de régulateurs par variateurs de tension qui sont actuellement au nombre de 22 et représentent une puissance souscrite de 380 kWh, a permis une économie d'énergie de près de 28% par an soit 421 972 kWh.

.../...